

RAPPORT ANNUEL 2015 FMFF

Fonds de la Mairie de Fort de France

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse la situation du régime, les évolutions constatées entre les deux derniers exercices et complète ou détaille les informations relatives à l'activité.

II. LES COMPTES ANNUELS 8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

L'audit des comptes

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes du FMFF portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

III. LES TEXTES 16

- Convention de gestion renouvelée sous tacite reconduction (dernière signature le 26 janvier 2004).
- Procès-verbal annuel de reconduction de la convention, pris par le Conseil municipal de la mairie de Fort de France.



Présentation générale.....	3
Financement de l'incitation financière pour départ anticipé à la retraite.....	4
Paiements.....	5
Statistiques	7

PRESENTATION GENERALE

La mairie de Fort-de-France propose à ses personnels un dispositif de départ à la retraite anticipée avec incitation financière, dont le financement est assuré dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ce dispositif s'adresse aux agents titulaires et non titulaires, âgés de 60 ans et plus.

Ces départs à la retraite font l'objet d'un paiement sous forme de capital au profit des agents.

Pour réaliser cette opération, elle a sollicité la Caisse des dépôts qui a accepté la gestion administrative et financière du dispositif à partir du 1^{er} avril 2002, dans le cadre d'une convention en date du 16 avril 2002 modifiée par une nouvelle convention en date du 26 janvier 2004.

Cette gestion est assurée au sein de la Direction de la solidarité et des risques professionnels, service de la solidarité, unité de gestion des fonds de compensation.

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort-de-France qui indique à la Caisse des dépôts les coordonnées du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

En contrepartie de ses prestations, la Caisse des dépôts perçoit une rémunération représentant les frais engagés pour sa gestion.

Le dispositif est alimenté par la ville de Fort-de-France en fonction des besoins.

FINANCEMENT DE L'INCITATION FINANCIERE POUR DÉPART ANTICIPÉ A LA RETRAITE

La mairie de Fort de France a assuré le financement du fonds pour 2015 à hauteur de 1 101 819,77 €.

DATE DE VERSEMENT	MONTANT
10/02/2015	223 628,09 €
20/05/2015	36 880,64 €
01/06/2015	77 209,69 €
29/09/2015	454 038,12 €
25/11/2015	310 063,23 €
Total	1 101 819,77 €

PAIEMENTS

Le paiement de l'incitation financière intervient à la demande de la ville de Fort de France qui indique à la Caisse des dépôts les coordonnées bancaires et postales du bénéficiaire ainsi que le montant du capital à libérer.

Il s'agit d'un montant net, les retenues de cotisations sociales et les formalités fiscales étant assurées par la ville de Fort de France.

Le délai de la réalisation du paiement est fonction des disponibilités financières, qui sont en principe tenues en adéquation avec les besoins de financement.

PAIEMENTS

**MONTANTS PAYES AU TITRE DE L INCITATION FINANCIERE
DE DEPART A LA RETRAITE ANTICIPEE
DE LA MAIRIE DE FORT DE FRANCE (en 2015)**

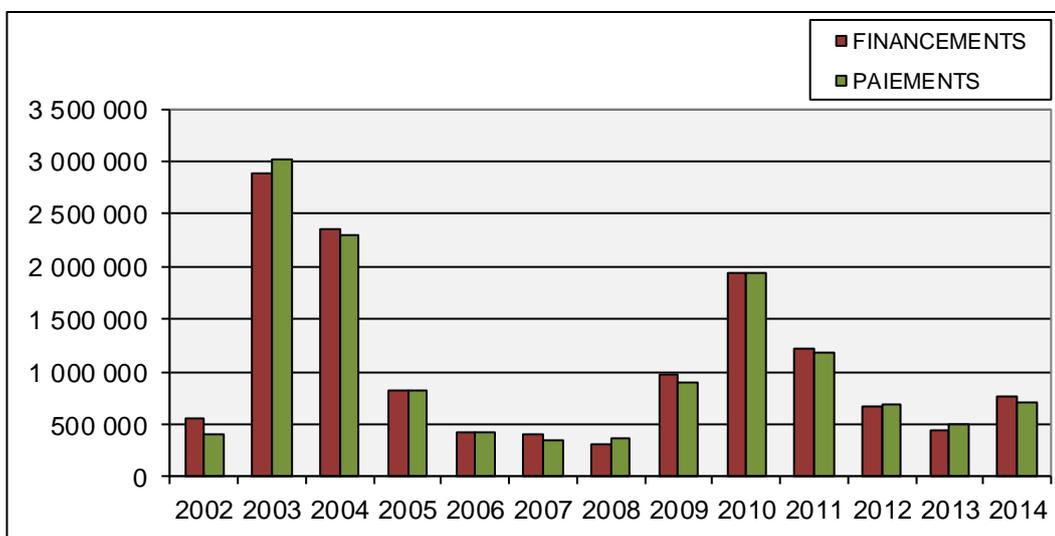
MOIS	NOMBRE DE PAIEMENTS	MONTANTS
FEVRIER	7	223 628,07 €
JUIN	4	93 096,17 €
OCTOBRE	14	522 852,60 €
TOTAL	25	839 576,84 €

STATISTIQUES

FINANCEMENTS ET PAIEMENTS DES INDEMNITES DE
DEPART A LA RETRAITE DE 2002 A 2015

FINANCEMENTS	
<i>(en euros)</i>	
année	montant
2002	561 748,05
2003	2 878 531,00
2004	2 359 485,00
2005	816 937,00
2006	423 800,66
2007	407 347,85
2008	317 145,83
2009	969 569,85
2010	1 929 575,53
2011	1 217 542,38
2012	664 278,03
2013	448 702,96
2014	772 328,76
2015	1 101 819,77
Total	14 868 812,67

PAIEMENTS		
<i>(en euros)</i>		
année	nombre	montant
2002	27	411 153,00
2003	169	3 010 708,00
2004	90	2 305 926,00
2005	37	831 039,00
2006	20	432 887,34
2007	19	353 098,84
2008	20	375 863,22
2009	44	904 307,65
2010	73	1 929 575,53
2011	37	1 187 921,65
2012	25	693 898,76
2013	30	505 397,35
2014	33	716 432,37
2015	25	839 576,84
Total	649	14 497 785,55





Bilan	9
Compte de résultat	11
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres	12
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables	13
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat.....	14
Affectation du résultat de l'exercice.....	14
L'audit des comptes	15

BILAN ACTIF*(en euros)*

ACTIF	EXERCICE 2015			EXERCICE 2014
	BRUT	Dépréciations	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Disponibilités	312 013		312 013	52 849
Banque	312 013		312 013	52 849
TOTAL GENERAL	312 013	0	312 013	52 849

(en euros)

PASSIF	AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		APRES AFFECTATION DU RESULTAT	
	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau	52 833	0	49 730	52 833
Report à nouveau	52 833	0	49 730	52 833
Résultat de l'exercice	-3 103	52 833		
Résultat de l'exercice	-3 103	52 833		
TOTAL I	49 730	52 833	49 730	52 833
Dettes et comptes rattachés	262 283	15	262 283	15
Charges à payer sur prestations	262 243	0	262 243	0
Frais administratifs à payer	40	15	40	15
TOTAL II	262 283	15	262 283	15
TOTAL GENERAL (I + II)	312 013	52 849	312 013	52 849

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en euros)

	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Financement principal	1 101 820	772 329
Versement Mairie de Fort-de-France	1 101 820	772 329
TOTAL I	1 101 820	772 329
CHARGES D'EXPLOITATION		
Prestations	1 101 820	716 432
Indemnités exceptionnelles versées	839 577	716 432
Charges à payer	262 243	
Frais de gestion	3 103	3 064
Frais administratifs CDC	3 103	3 064
TOTAL II	1 104 923	719 496
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 103	52 833
RESULTAT COURANT (I - II)	-3 103	52 833
TOTAL DES PRODUITS (I)	1 101 820	772 329
TOTAL DES CHARGES (II)	1 104 923	719 496
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 103	52 833

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2011	2012	2013	2014	2015
REPORT A NOUVEAU	64 063	91 440	58 935	0	52 833
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 377	-32 505	-58 935	52 833	-3 103
CAPITAUX PROPRES	91 440	58 935	0	52 833	49 730

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

La comptabilité du Fonds de la mairie de Fort-de-France (FMFF) est tenue conformément aux dispositions du plan comptable général.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par le FMFF est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FMFF des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

En application de l'article 4 de la convention du 26 janvier 2004, la rémunération de la Caisse des dépôts est limitée à 0,70 % du montant des prestations versées au cours de l'exercice.

La Cour des comptes a recommandé l'application de la TVA sur le montant des frais administratifs. Cette recommandation a été mise en œuvre à compter de l'exercice 2012.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

Il est composé exclusivement du solde des disponibilités pour 312 013 €.

PASSIF

Dettes et comptes rattachés

Elles sont composées :

- de charges à payer sur prestations qui concernent 5 dossiers pour un montant de 262 243 € dont le versement est intervenu début janvier 2016.
- du reliquat des frais administratifs 2015 à payer pour 40 €.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Financement principal

Le financement du fonds (1 101 820 €) est assuré par la Mairie de Fort-de-France et correspond aux cinq versements de l'année.

Charges d'exploitation

Elles sont composées :

- de prestations versées au cours de l'exercice 2015 qui s'élèvent à 839 577 € et qui correspondent aux paiements de 25 dossiers (contre 33 dossiers en 2014)
- de prestations à payer concernant 5 dossiers pour un montant de 262 243 € (versement effectué le 12/01/2016)
- des frais administratifs de 3 103 € pour l'exercice 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat déficitaire, d'un montant de 3 103 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

FMFF

Exercice clos le
31 décembre 2015

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse
des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du FMFF**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du FMFF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

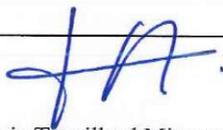
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du FMFF au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2016

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

MAZARS


Frédéric Trouillard Mignen


Pascal Parant



LES TEXTES

- Convention de gestion du 26 janvier 2004.
- Procès-verbal annuel pris par le Conseil municipal de la mairie de Fort de France depuis le 1^{er} avril 2005.



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr

Tél. : 05 56 11 41 23